

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/149

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 19 : CONVENTION AVEC LES ÉDITIONS DU « SIGNE » POUR LA RÉALISATION D'UNE BANDE DESSINÉE RETRAÇANT L'HISTOIRE DE LA VILLE DE SARRALBE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer avec les éditions du « Signe » à Eckbolsheim, une convention par laquelle notre commune confie à cette société le soin de réaliser une bande dessinée consacrée à l'histoire de la ville de Sarralbe en collaboration avec l'association d'histoire locale « Le Cercle des Amis du Pays d'Albe »
- prend acte que cette bande dessinée sera de format 48 pages + 4 pages de couverture, taille 225 x 315 mm, impression en quadrichromie,
- s'engage à acquérir 4 000 exemplaires de cette œuvre au prix de 13,50 € TTC selon le calendrier de paiement suivant :
 - * 13 500 € TTC à la validation du scénario en mars-avril 2023
 - * 13 500 € TTC à la remise de 20 planches validées en juillet-août 2023
 - * et 27 000 € TTC en janvier 2024
- décide de remettre gratuitement un exemplaire à chaque ménage domicilié à Sarralbe, soit environ 2 100 exemplaires,
- décide de conserver un stock d'ouvrages pour remettre gratuitement un exemplaire à l'occasion de mariages célébrés en mairie,
- décide de remettre le surplus à l'association « Le Cercle des Amis du Pays d'Albe »

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 20 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 décembre 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 057-215706284-20221215-2022_0149-DE